



Espace Equestre du Trièves

Maissenas 38650 Roissard
espaceequestretrieves@wanadoo.fr
04 76 34 12 04

Fiche d'inscription - Club année 2018-2019

Nom et Prénom :

Date de naissance :

Niveau équestre :

Nom du représentant légal :

Adresse :

Tél. domicile :

Portable (impératif) :

Email (impératif) :

Tél. travail :

Procuration :

Je soussigné(e) autorise la direction de l'Espace Équestre du Trièves à soigner mon enfant et pratiquer toutes interventions d'urgence suivant les prescriptions du médecin.

Fait à le.....

Signature :

Droit à l'image :

J'autorise Je n'autorise pas
l'espace équestre du Trièves à diffuser des photos de mon enfant sur le site ou sur Facebook.

Signature :

Modalités de règlement

(Adhésion au club incluse dans le tarif à l'année)

	Formule 2 trimestres* (24 séances)	Formule à l'année** (32 séances)	*avec interruption hivernale CF calendrier
→ 10ans	400,00 €	530,00 €	**sans d'interruption hivernale CF calendrier
de 11 à 17ans	430,00 €	570,00 €	
18ans et plus	460,00 €	610,00 €	

!! les cartes de 10 séances ne sont plus proposées – possibilité de fonctionner sur 1 seul trimestre !!

O Polo CLUB Espace Equestre du Trièves (13€)

Licence FFE : oui – non

- si oui : 25€ (-18ans) / 36€ (+18ans)
- si non : Conformément à l'article L.321-4 du Code du sport, je reconnais avoir été informé(e) de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique de l'équitation peut exposer ainsi que des conditions d'assurance offertes par la licence FFE.

O Je souscris les garanties d'assurance individuelle du cavalier offertes par la licence FFE

O Je refuse l'assurance individuelle de cavalier de la licence FFE et je justifie être assuré(e) pour les dommages corporels ainsi que la responsabilité civile pour la pratique de l'équitation, auprès de :

Nom de l'assureur

Contrat n°

Montant total :

Règlement par chèque ou espèces en fois (10 fois max)

(les dates d'encaissement doivent être notées au dos – au 5, 15 ou 30 de chaque mois)

Attention : vous êtes engagés pour l'année ou le trimestre, seule l'incapacité physique avérée (certificat médical) peut justifier un remboursement partiel (50%) au prorata des séances restantes. Seuls les cours annulés par le Club sont récupérés